

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/03/2016

Réception par le Prefet : 22/03/2016

Publication : 24/03/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CG-2016-2-3-1

Séance du vendredi 18 mars 2016

POLITIQUE DES ROUTES, DES TRANSPORTS ET DES DEPLACEMENTS

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,

VU la délibération du Conseil départemental à la Commission Permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant des règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police »,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-8-1-2 du 4 décembre 2015 portant sur l'exécution par anticipation du Budget Départemental 2016,

VU le rapport du Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise l'inscription budgétaire des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements au Budget primitif 2016, tant en dépenses qu'en recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent en annexe n° 1 de la délibération ;
- Autorise l'application des taux de subvention des communes comme détaillés en annexe n° 3 pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes

départementales en agglomération » et « Amendes de police » qui seront examinés en 2016 ;

- Approuve l'actualisation des fiches rubriques « Amendes de police » et « Aménagement des routes départementales », telles qu'elles figurent en annexe n° 4 et 5 ;
- Autorise le versement, au titre de 2016, de la participation versée à la Ville de MULHOUSE au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 145 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, Fonction 621, Nature 6568 ;
- Approuve les mesures proposées en matière de transports publics évoquées dans le rapport budgétaire ci-joint et donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi ;
- Abroge la délibération du Conseil Général n° CG-2011-3-3-2 du 23 juin 2011 relative à la politique de mise en place de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération bilingues ;
- Approuve la nouvelle politique autorisant la mise en place, sur les routes départementales, de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération bilingues (appellation traditionnelle et langue régionale) selon les nouvelles règles de financement suivantes :
 - investissement initial ou remplacement d'un ensemble de signalisation (dégradé, volé, ou ayant plus de 15 ans) : prise en charge par le Département des frais d'investissement supplémentaires par rapport à un panneau classique ;
 - dans les autres cas : prise en charge de l'ensemble de l'investissement par la commune demandeuse.

Les dépenses du Département seront imputées sur le programme A141, chapitre 21, fonction 621, nature 2152 ;

- Acte l'abandon de la déviation de la commune de DANNEMARIE.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité